

Contribution de la Région Provence Alpes cote d'Azur au débat public sur l'avenir de la politique agricole commune

Intervention de Jean louis JOSEPH, Vice Président délégué aux finances, à l'agriculture et la forêt

Mesdames et messieurs, chères et chers collègues,

Je voudrais remercier Michel Vauzelle d'avoir inscrit ce point concernant l'avenir de la politique agricole commune à l'ordre du jour de notre séance plénière. Cet acte politique est fort et sur la base de la délibération qui vous est proposée, nous devrions pouvoir tous nous retrouver **avec les responsables agricoles ici présents, responsables que nous avons consultés et que je salue** pour adresser un double message :

- ☒ le premier à la commission européenne qui examine en ce moment l'avenir de la PAC,
- ☒ le second à nos agriculteurs et à nos forestiers pour leur dire que notre Région ne va pas les oublier, bien au contraire. Nous voulons leur dire que nous souhaitons peser de tout notre poids dans ce débat déterminant qui ne concerne pas seulement nos agriculteurs et nos forestiers mais l'ensemble de notre région.

Il s'agit d'un débat crucial car en 1992 lors du débat sur la PAC actuelle, notre Région ne s'est pas prononcée. Elle a laissé filer le débat. Les productions méditerranéennes ont été oubliées et nos agriculteurs ont été, avec le monde rural de notre région, les grands perdants des aides distribuées qui se sont portées vers les grandes zones de production du nord de la France et de l'Europe. **Notre région a perçu de l'ordre de seulement 1 % des aides de**

l'enveloppe nationale. Plus de 25 % de la surface agricole n'a pas été aidée.

Ont été oubliées les spécificités et la diversité de notre agriculture méridionale. Malgré les efforts de notre collectivité nos agriculteurs ne sont pas tout à fait à égalité avec les autres par exemple pour l'accès à l'eau, indispensable chez nous à l'activité agricole. Il s'agit donc aujourd'hui de corriger le tir, de se rattraper tant les crises des secteurs notamment des fruits et légumes, de l'horticulture, de la viticulture, de l'élevage ont fragilisé le territoire et appellent des réponses fortes, concertées et qui trouvent leur place dans un cadre communautaire revisité.

Notre délibération est une délibération politique et pas un texte technique. Les propositions détaillées viendront plus tard, avant l'échéance, avant 2013. C'est un début, c'est un texte important car la politique agricole commune est une politique stratégique et symbolique.

Nous proposons dans cette délibération de grandes orientations et des principes majeurs. Et cette délibération n'a pas vocation à se substituer à des propositions de règlement qui relèvent uniquement de la commission européenne.

Nous rappelons d'abord les fondements de la PAC, la nécessité de garder une politique agricole commune, la nécessité de garder le principe fondamental de la préférence communautaire, la nécessité de conserver les outils d'intervention et de régulation des marchés.

Nous souhaitons une PAC plus juste et plus équitable pour l'ensemble des productions, une PAC plus respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles, une PAC prenant d'avantage en compte l'emploi et la cohésion territoriale.

Pour ce faire il faudra conditionner les aides européennes au respect de l'environnement et des ressources naturelles et à la prise en compte de l'emploi. Ce système s'appliquera pour l'ensemble des agriculteurs européens.

Il faudra mettre en place des mesures d'incitation spécifiques supplémentaires afin de récompenser et de dédommager les agriculteurs qui ont déjà décidé d'être encore plus vertueux en terme de respect de l'environnement et des ressources naturelles mais aussi d'inciter tous les autres agriculteurs à le devenir.

Enfin il faudra insister pour que se mettent en place des systèmes de paiement supplémentaires pour nos agriculteurs situés dans les zones à handicap géographique et les zones défavorisées pour éviter la disparition de l'agriculture notamment en zone de montagne.

Pour les agriculteurs il sera nécessaire de clarifier la place du développement rural au sein de la PAC compte tenu de la confusion qui règne entre les mesures strictement agricoles, les mesures de développement agricole et mesures de développement rural non agricole. Cette clarification est indispensable.

Pour conclure nous souhaitons que soient clarifiées les modalités de mise en œuvre et de gouvernance de la PAC. Il ne peut y avoir de reformulation réussie de la PAC sans une véritable implication du niveau régional. Compte tenu de ses impacts en termes économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux la PAC ne plus être une affaire entre le niveau européen et le niveau national seulement. Une gouvernance multi-niveaux, Europe, régional et national s'impose.

Note Région ne peut que se réjouir des premières orientations pour cette réforme qui viendra, nous le souhaitons, atténuer la vulnérabilité de l'agriculture méditerranéenne et respecter sa

spécificité ; qui viendra atténuer les conséquences du dérèglement climatique, de la pression foncière sur nos campagnes, sur notre économie débridée, spéculative et amoralisée n'hésitant pas à spéculer sur l'alimentation saine et de qualité que nous appelons de nos vœux pour nos concitoyens.

Je vous invite à voter ce rapport